



***Concours de pêche au coup petits et gros poissons
en équipe de 2 dissociée sur 2 étangs
Dimanche 03 avril 2022***

RÈGLEMENT COMPLET (provisoire)

***Lors de l'accueil un rappel sera fait sur les consignes
« COVID-19 ». Chaque pêcheur viendra avec son masque.***

Art. 1	L'inscription sous-entend l'acceptation pleine et entière du règlement qui suit par les pêcheurs.
Art. 2	Inscription 60 € par équipe de deux pêcheurs. Inclut: la participation au concours, le café d'accueil, le déjeuner.
Art. 3	Dotation du concours : 50% des primes d'inscription seront reversées. 5 équipes seront primées sur la base de 16 équipes. 1 ^{er} 140, 2 ^e : 120€, 3 ^e : 100€, 4 ^e : 70€ 5 ^e : 50€ (sur la base de 16 équipes dans tous les cas 50% des primes d'inscription seront reversées).
Art. 4	Déroulement : 06H45 Café d'accueil au chalet de l'amicale 7 rue des pêcheurs à Wolfisheim. Rappel des principaux points du règlement et consignes COVID. 07H00 Tirage au sort. Installation des pêcheurs. 08H20 Amorçage au signal sonore. 08H30 Début de pêche au signal sonore. 12H30 Fin de pêche au signal sonore. Pas de pesée systématique. Déjeuner. 13H50 Amorçage au signal sonore. 14H00 Reprise de la pêche après le signal sonore. 18H00 Fin de pêche au signal sonore. Pesée. 18H45 Annonce des résultats et remise des prix au chalet de l'amicale. La montre de l'organisateur fera foi pour les horaires de début et de fin de pêche.
Art. 5	Règlement commun aux 2 étangs La pêche est autorisée avec une seule canne au coup en action de pêche par pêcheur et un seul hameçon par ligne. Les pêcheurs se placent devant leur numéro. Le poisson ferré avant le signal sonore compte Esches artificielles autorisées. Pas de pêcheurs sur les postes pendant la pause déjeuner (Amorçage interdit). Tresse interdite
Art. 6	Règlement spécifique petits poissons ETANG n°1 Canne illimitée bannière KIT 2 ou 3m maximum Pêche en bordure Kit 2 + 2 brins. Esches : 3 litres (asticots, pinkies, chènevis, vers de vase, fouillis) Amorce : 3Kg de farine sèche. Amorçage uniquement à la coupelle. 2 Bourriche de 2m50 minimum. Tous les poissons comptent sauf les carpes et les silures. Les nuisibles (gobies, gremilles, perches soleil, etc) comptent et seront conservés dans la 2 ^e bourriche. Ils ne seront pas remis à l'eau en fin de pêche.
Art. 7	Règlement spécifique gros poissons ETANG n°2 Canne et bannière illimitée. Hameçon sans ardillon de taille 10 maximum. Esches 8 litres maximum (asticots, pinkies, graines cuites, vers de terre, pellets, pain, etc.). Vers de vase et fouillis interdits.

	<p>Tapis de réception (mouillé) obligatoire ou décrochage dans l'épuisette sans contact avec le sol ou la station.</p> <p>2 bourriches de 2m50 minimum adaptées (forme, maille) au contenu. Les carpes seront séparées des autres poissons. 20 Kg maximum par bourriche sinon TILT. Pesée possible avant dépassement sur demande.</p> <p>Gros poissons (>5Kg) ou poissons fragiles (brochet, sandre, carpe Koï ou amour blanc, etc.) à faire peser immédiatement par un contrôleur.</p> <p>Silure à faire peser immédiatement (poids pris en compte dans la limite maximale de 10Kg). Remise dans l'étang interdite.</p>
Art. 8	<p>Le maître mot de ce concours est le RESPECT : En cas de non-respect des pêcheurs, du poisson, de l'environnement ou des consignes du comité d'organisation l'équipe fautive pourra être avertie, déclassée ou renvoyée de l'épreuve sans contrepartie.</p>
	<p>Un remplaçant peut-être admis sur demande à l'organisateur. Dans ce cas le pêcheur remplacé ne peut plus aider ses équipiers.</p>
Art. 10	<p><u>Modalités de pesée</u> :</p> <p>Pesée en fin de journée ou à la demande (pour éviter un tilt). Au moins un membre de l'équipe validera le poids de chaque pesée ainsi que sa consignation sur un support indélébile.</p> <p>Le classement final ne sera dévoilé qu'à la remise des prix et conformément au programme avant d'être affiché au chalet.</p>
Art. 11	<p><u>Modalités de classement au poids par étang puis aux points par équipe.</u></p> <p>Sur chaque étang, un classement en ligne au poids total sera établi. Chaque pêcheur marquera le nombre de points de son classement. En cas d'égalité de poids, chaque pêcheur marquera la moitié de la somme des 2 classements.</p> <p>Les équipes seront classées entre elles par addition des points respectifs de chaque équipier. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au poids.</p>
Art. 12	<p>En cas d'aléa climatique (orage, vents violents, etc.) ou de danger pour les pêcheurs, le concours sera suspendu ou arrêté par décision de l'organisateur. Si la durée de pêche effective permet de valider un classement pour au moins 5 équipes, la remise des prix s'effectuera conformément au règlement. Dans le cas contraire, la somme des primes sera reversée équitablement à toutes les équipes (déduction faite de 15 €/pêcheur qui restent acquis à l'Amicale de pêche).</p>
Art. 13	<p>Les véhicules seront garés au plus près du lieu de pêche sur l'emplacement indiqué pour chaque poste. L'utilisation des chemins est obligatoire. L'accès sur les prés non fauchés avec un véhicule est formellement interdit. Un seul mouvement par véhicule pour la mise en place et un seul mouvement pour quitter le poste en fin de pêche sera à respecter sauf urgence ou ordre contraire du comité d'organisation.</p>
Art. 14	<p>L'Amicale pêche et loisir de Wolfisheim décline toute responsabilité en cas d'accidents dont ses membres pourraient être les auteurs ou les victimes, non plus que de leurs conséquences pécuniaires.</p>
Art. 15	<p>En cas de litige le comité d'organisation sera seul juge pour régler toute situation nécessitant une intervention de sa part.</p>